

# Les avenues possibles et l'implication des municipalités

Fermetures et ventes d'églises

---



Claude Desjardins

cdesjardins@groupejcl.ca

---

**Les temps changent et, alors que l'église était auparavant le lieu de convergence de la majorité des citoyens et un symbole fort de l'identité locale, voilà que le parc immobilier catholique est en pleine mutation. Il y a désertion, le phénomène va s'accélération, à tel point que le diocèse de Saint-Jérôme (voir autres textes) vient d'identifier clairement des lieux de culte dont il faudra songer à se départir dans un avenir rapproché.**

Les temps changent et, alors que l'église était auparavant le lieu de convergence de la majorité des citoyens et un symbole fort de l'identité locale, voilà que le parc immobilier catholique est en pleine mutation. Il y a désertion, le phénomène va s'accélération, à tel point que le diocèse de Saint-Jérôme (voir autres textes) vient d'identifier clairement des lieux de culte dont il faudra songer à se départir dans un avenir rapproché.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) s'était penché sur la question, il y a quelques années et, en 2013, publiait les résultats d'une vaste enquête confirmant cette tendance. Réalisée par Denis Boucher, chargé de projet au CPRQ, cette enquête était résumée dans un article intitulé Les municipalités et l'avenir des églises: des implications nécessaires (réf.: [www.patrimoine-religieux.qc.ca](http://www.patrimoine-religieux.qc.ca)).

## Les enjeux

De fait, la question est là: qu'advient-il de ces bâtiments? Qui les achètera? Qu'en fera-t-on? *«Les municipalités peuvent guider concrètement les nouveaux usages d'une église et dicter les fonctions les plus porteuses»*, écrit M. Boucher en signalant que l'un des enjeux au cœur de ce phénomène concerne la gestion du territoire: *«La fermeture de l'église au culte remet en question l'avenir du bâtiment, mais menace aussi l'équilibre fragile entre l'organisation spatiale et la qualité de vie du secteur.»*

Celui-ci signale également que la plupart des églises abritent des organismes de bienfaisance, comme c'était le cas à l'église Sacré-Cœur de Sainte-Thérèse, dont le sous-sol était occupé par le Comptoir Dépanne-Tout,

lequel a déplacé ses activités vers un autre local, dans la foulée de la vente du bâtiment à l'Église copte orthodoxe d'Alexandrie, qui y tient désormais un lieu de culte. La vente ou la fermeture des églises catholiques revêt donc un enjeu de développement communautaire, signale Denis Boucher.

Un autre cas plus récent, celui de l'église Notre-Dame-de-Fatima, dont l'acquisition par la Ville de Boisbriand assure non seulement la pérennité du bâtiment, mais concrétise la volonté de la municipalité d'en faire son pôle culturel.

En août dernier, on annonçait d'ailleurs qu'on entreprendrait d'importants travaux, notamment destinés à l'aménagement d'un lieu permanent pour le Petit Théâtre du Nord. L'endroit accueillerait aussi les activités culturelles de la Ville, continuerait d'abriter les organismes communautaires qui s'y trouvaient déjà (Comptoir d'aubaines, Services d'entraide Le Relais, la Cuisine de Coco) en plus de permettre à la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix d'y tenir des célébrations liturgiques.

## Implications possibles

Des cas comme celui-là, le CRPQ en recense plusieurs, sous la plume de Denis Boucher, qui identifie alors trois types d'implication possibles pour les municipalités.

Il cite d'abord la «municipalité facilitatrice» , qui s'impliquera dans la réflexion et la définition de projets de réutilisation d'une église. *«Ce rôle peut prendre la forme*

*de mesures de planification (inscription des sites d'intérêt au schéma d'aménagement ou au plan d'urbanisme), de prévention (règlement de protection, d'encadrement architectural ou de zonage) ou de sensibilisation (brochures, circuits, activités de découverte). Plusieurs municipalités accompagnent des projets en offrant du soutien technique ou des services-conseils à divers comités, organismes ou entreprises impliqués» , écrit-il.*

À l'échelon supérieur se trouve la «municipalité partenaire» , celle qui sera partie prenante des démarches et possiblement bailleuse de fonds. Finalement, la «municipalité propriétaire» , c'est-à-dire celle qui fait l'acquisition du bâtiment pour l'ajouter à son parc immobilier. Généralement, une église acquise par une Ville devient un centre communautaire ou encore un lieu de diffusion culturelle, comme ce sera le cas à Boisbriand.

*«Les municipalités sont devenues des acteurs incontournables dans la recherche de solutions pour assurer un avenir aux églises. Leur implication est toujours un atout, quelle que soit la nature du projet. Elles sont en mesure d'évaluer les besoins immobiliers du milieu et de rallier la population autour d'un projet collectif» , conclut M. Boucher.*